

5 jours

35 heures

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

COMPETENCES

- RUS - C01 - Conseiller et assister la direction dans la définition d'une politique de sécurité
- RUS - C02 - Organiser la sécurité en relation avec les acteurs internes et externes de la prévention : les salariés, la CSSCT, les autres fonctions au sein de l'entreprise, l'inspection du travail, la CARSAT
- RUS - C03 - Organiser la mise à jour collective du document unique et dégager les priorités de prévention
- RUS - C04 - Contribuer à établir le plan de prévention et le programme annuel
- RUS - C05 - Mettre en œuvre les « bonnes pratiques » de sécurité : recueil d'informations concernant les soins et presque-accidents, analyse des accidents, soins et presque-accidents, réunions sécurité, enquêtes internes, etc.
- RUS - C06 - Contribuer à établir et faire respecter les consignes de sécurité
- RUS - C07 - Gérer la communication et les formations sécurité
- RUS - C08 - Organiser le maintien des résultats dans le temps : vérifications internes et externes, etc.
- RUS - C09 - Gérer la documentation sécurité et les autres obligations réglementaires concernant des risques particuliers : chimique, chute de hauteur...
- RUS - C10 - Organiser l'accueil sécurité des salariés entrants

PUBLIC VISE

- Chefs d'établissements,
- responsables des services techniques,
- maîtres d'ouvrage et/ou gestionnaires désignés au service sécurité.
- Responsable EHS HSE QSE QSSE QHSSE
- Futur responsable sécurité
- CSE (comité sociale et économique)
- Responsables d'exploitation
- Responsable et chargé de sécurité,
- animateur prévention, animateur sécurité, Correspondant sécurité

PRE-REQUIS

Il est recommandé d'avoir des connaissances en sécurité d'entreprise pour suivre la **formation responsable sécurité**

PARTICIPANTS : Max : 6 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

- Désignés dans le cadre de l'article L4644-1 du Code du Travail, ces référents en santé et sécurité doivent suivre une formation

PROFIL FORMATEUR

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Professeur Métiers de la Sécurité - SSIAP 3 - IPRP - Ex. Lieutenant Sapeur Pompier

MODALITES PEDAGOGIQUES

Très pratique aborde directement les enjeux sécurité de l'entreprise. C'est en apportant des réponses concrètes à ces enjeux que les stagiaires apprennent à maîtriser les outils d'analyse, de management et de communication sécurité.

Pendant la formation :

- Déroulement de la formation avec alternance d'apports théoriques et de cas pratiques (exercices, quizz, QCM, exercices à l'oral...)

Un suivi continu de formation et des échanges entre le formateur et les apprenants permettront de mesurer la compréhension et



RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ

approfondie de 5 jours- comme les élus du CSE de leur entreprise (voir [article L2315-18](#) du Code du Travail).

- Code de la construction et de l'habitation, article R.123-21 & R123-43 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES DOMMAGE – RÈGLE APSAD. R6, R8 ET R11
- article R123-3« Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, de leur mode de construction, du nombre de personnes pouvant y être admises et de leur aptitude à se soustraire aux effets d'un incendie. »
- Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié, relatif aux directeurs d'école
- Arrêtés pris en application de l'article R. 123-16 du code précité et notamment l'arrêté NOR: MEND9000324A du 19/06/1990 (écoles, collèges, lycées...) et l'arrêté NOR:MCCB0600628A du 15/09/2006 (affaires culturelles...)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié - Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, article GN2

l'assimilation des savoirs et savoir-faire.

En fin de journée : Un point est effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin de s'assurer que tout a bien été assimilé et de pouvoir éventuellement reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants. Compte rendu journalier oral du formateur après de notre équipe pédagogique.

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Manuel pédagogique, Copie du diaporama,
- Etude de cas concrets
- Document de travail
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Quiz évaluation fin de module



CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil des participants
- Tour de table
- Présentation du programme et des objectifs de la formation

Connaître les enjeux de la prévention en entreprise

- Les enjeux économiques et sociaux
- Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise
- L'engagement de la Direction

Pourquoi un responsable sécurité ?

- Analyse comparée des résultats sécurité de l'entreprise
 - Les responsabilités : droit du travail et jurisprudence
 - **Les fonctions du salarié désigné compétent (RSST)** en matière de sensibilisation des collaborateurs
1. Le positionnement du RSST
 2. Les rôles et missions du RSST
 3. Le champ d'intervention et les moyens associés
 4. La position du RSST par rapport aux autres acteurs

Le CSE et la CSST

1. Les rôles, moyens et le fonctionnement du CSE
2. Les attributions et prérogatives
3. Les missions du CSE en matière de SSCT
4. Les outils : La visite d'entreprise et l'analyse d'accident

Les acteurs de la prévention

1. Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif
 2. Le référent pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Les objectifs de l'entreprise en matière de politique de prévention
 - Connaître le contexte réglementaire :
 1. La pyramide des textes
 2. Les sources de droits en santé et sécurité au travail
 3. La partie 4 du code du travail
 4. Les principes généraux de prévention
 - Les niveaux d'obligation et de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
 - Notions de faute intentionnelle et inexcusable
 - Les notions de responsabilité civile et pénale
 - Notions d'obligation de sécurité de résultat
 - La délégation de pouvoir

Maîtriser le périmètre et les enjeux de la santé et de la sécurité

- La définition de la notion prévention des risques professionnels
- La définition d'un Accident du Travail / Accident de Service / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet
- Les statistiques nationales et du secteur d'activités, les informations de la CARSAT
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)
- Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)
- Analyse des accidents de travail – Arbre des causes

Appréhender la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
- La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage
- Mécanisme et Processus d'accident du dommage
- Les valeurs du réseau prévention
- Les situations de travail
- Le travail réel et le travail prescrit
- Identification et évaluation des dangers et des risques
- Les risques professionnels



RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ

- L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées
- Les bonnes pratiques de prévention
- Les 9 Principes Généraux de la Prévention
- Les différents niveaux de prévention structurant une démarche de prévention
- Les registres et documents de prévention obligatoires
- 1. Le registre de signalement de dangers graves et imminents
- 2. La fiche de risque professionnel
- 3. Le rapport annuel de prévention
- 4. Le programme annuel de prévention

L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique

- Les enjeux et le cadre réglementaire
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- L'analyse des risques (Unité de Travail, méthodologie...)
- L'élaboration de mesures de prévention
- Rédaction et mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)
- La préparation des visites de site (facultatif) et de différents postes de travail
- Le compte rendu des visites
- Les décisions et actions, les relations avec le chef d'entreprise et les représentants du personnel

Le document unique

- Intérêt de l'évaluation des risques
- Méthode d'évaluation: pièges et solutions
- Exercice pratique d'évaluation
- La matrice de criticité
- La publicité du document unique

Le plan de prévention et le programme annuel

- Forme
- Validation
- Publicité

Le système de management des risques

- Les ressources
- L'organisation de l'information
- Les produits

Les risques

- Incendie
- Électrique
- Chimique
- Travaux par point chauds
- Travail isolé
- Travail en hauteur
- Risque physique
- Autres risques

Le PAPRI Pact

- Le contenu du PAPRI Pact
- La construction et le suivi du PAPRI Pact

Connaître la spécificité des risques psychosociaux

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux et les conséquences des risques psychosociaux
- Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC
- Définition (stress, santé, violences, harcèlement)

Retour sur le cadre de la sécurité et son organisation dans l'entreprise

- Identifier le rôle de chaque instance propre à l'hygiène, la santé et la sécurité en entreprise
- Identifier les acteurs externes à l'entreprise et leurs missions
- Connaître le rôle du responsable sécurité et ses responsabilités



RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ

Introduction à la réglementation et cadre légal de la sécurité en entreprise

- Identifier les obligations auxquelles votre entreprise doit se conformer en matière d'hygiène, de santé et sécurité (prévention, conditions de travail, formation, etc)
- Connaître le cadre légal et le code du travail, mettre en oeuvre une veille juridique

Prévenir, anticiper, analyser les risques en entreprise

- Appréhender les différentes familles de risques pour formaliser le plan de prévention : stress, ergonomie, incendie, chute, produits dangereux / chimiques, etc.
- Savoir analyser les situations de travail et des risques professionnels
- Maîtriser les méthodes permettant d'analyser les risques et traduire en outils opérationnels, connaître les indicateurs
- Focus sur les équipements de protection

Formaliser la prévention des risques en complétant les documents liés à la sécurité en entreprise

L'analyse des conditions de travail

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Déterminer les responsabilités en fonction de la nature de l'accident de travail, identifier la cause (arbre des causes)
- L'évaluation des risques dans le document unique
- La formalisation du plan de prévention des risques et ses principes de rédaction
- Focus sur les obligations déclaratives en matière de sécurité au travail

Focus sur le responsable sécurité et son positionnement

- Faire le point avec le CSSCT/CSE et participer aux réunions
- Quand et comment mettre en place un plan d'action et agir
- Remonter et mettre en place des actions de formation ou d'accompagnement auprès des salariés
- Assurer la mise en place et le respect des actions de prévention de la sécurité au travail

Mettre en place et gérer les plans de prévention des entreprises extérieures

- La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement
- Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures
- Le plan de prévention (PDP)
- Le suivi et la coordination des interventions

Les intervenants extérieurs

- Plan de prévention pour l'accueil de sous-traitant
- Protocole de chargement pour les livraisons

Piloter une politique handicap

- Définitions principales : handicap, inaptitudes, incapacités, etc.
- Présentation d'une typologie variée du handicap
- La démarche d'une politique handicap
- La constitution d'une équipe pluridisciplinaire
- La définition d'un plan d'actions et des outils de suivi (tableaux de bords, R.A.C.I., etc.)
- Exercice : étude comparative de politiques handicap en entreprise

S'entraîner sur les points prioritaires

- Enquête sur un AT grave
- Présentation d'un plan d'action
- Mise à jour du DUERP

Les obligations en matière de formation sécurité

- Notions générales et champs d'application
- Les différentes formations en santé et sécurité au travail
- Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

La conduite de projet en S&ST



RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ

- Les différentes étapes d'un projet
- Les freins et les leviers à la mise en place d'une démarche de prévention
- La prise en compte et le décryptage des points de vue des différents acteurs

L'animation sécurité, d'une réunion de prévention

- La formation des entrants
- Le parcours de formation des permanents
- Les grandes thématiques de la prévention
- Le choix du type d'animation
- Les bonnes pratiques pour animer une réunion
- La conduite de réunions sécurité
- La négociation sécurité: intérêt et limites

Le management des risques dans le cadre d'une certification sécurité

Applications en sous-groupes

- Rechercher à l'aide des textes réglementaires, les informations nécessaires sur la réglementation en Santé et Sécurité au Travail
- Identifier le rôle, les missions et les moyens du CSE
- Définir les acteurs internes et externes ainsi que leur rôle
- Lister les enjeux d'une démarche de prévention à partir de l'analyse d'un accident du travail
- Analyser des accidents à l'aide de la méthode de l'arbre des causes
- Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention
- Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de Risques Psycho-Sociaux

Travaux individuels

- Décrire le mécanisme et les conséquences d'un accident du travail à partir d'études de cas
- Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes, en tenant compte des principes généraux de la prévention
- Quantifier les risques présents sur le lieu de travail
- Déterminer les situations répondants à la notion de danger grave et imminent

Visite et inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo)

- Identifier les informations liées aux paramètres de la situation de travail
- Repérer les risques présents
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention.

MODALITES D'ÉVALUATION

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnement oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- Avoir réalisé à 98% l'ensemble du parcours de formation (relevé de connexions, avoir un minimum de 12/20 aux quizz des modules, avoir obtenu la note de 15/20 à l'analyse des risques et mis en oeuvre les mesures nécessaires dans une situation sur dossier fictif.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Important : depuis le 31 mars 2022, en application de la loi 2021-1018, la formation de salarié compétent en Santé et Sécurité au Travail est renforcée. La formation devient obligatoire et d'une durée minimale de 5 jours.



En fin de formation : Un questionnaire d'évaluation des acquis permet de mesurer les connaissances acquises pendant la formation et d'établir un niveau d'acquisition (hors parcours certifiant). Une fiche d'évaluation à chaud permet d'avoir un retour sur les conditions de déroulement de la formation et d'évaluer le ressenti et la satisfaction de chaque participant.

Clôture de session et évaluation à chaud en fin de formation :

- **Dans le cadre d'une formation en présentiel.**

D'une part « avec le formateur » pour favoriser l'échange entre les différentes parties. D'autre part « sans le formateur » pour laisser la possibilité aux apprenants de s'exprimer librement et d'exposer les éventuelles difficultés rencontrées.

Retour auprès des prescripteurs de la formation : Appel téléphonique afin de faire le point sur ce qui a été transmis durant la formation, de savoir si le besoin est satisfait et si d'autres besoins sont apparus. Le résultat des questionnaires à chaud est transmis auprès des différentes parties prenantes (client, formateur, OPCO, apprenants...). Mesure de l'utilisation des acquis de la formation avec un questionnaire d'évaluation à froid (transmis par mail plusieurs semaines ou plusieurs mois après la session d'apprentissage).

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- une **Attestation individuelle de formation** établissant les compétences acquises au cours de la formation.
- l'accès au **livret dématérialisé** reprenant les enseignements clés de la formation

Attention : Cette formation ne donne pas lieu à une certification INRS (EVRP et SDC). Elle se conclut par la remise d'une attestation de stage et d'un certificat de réalisation.

